

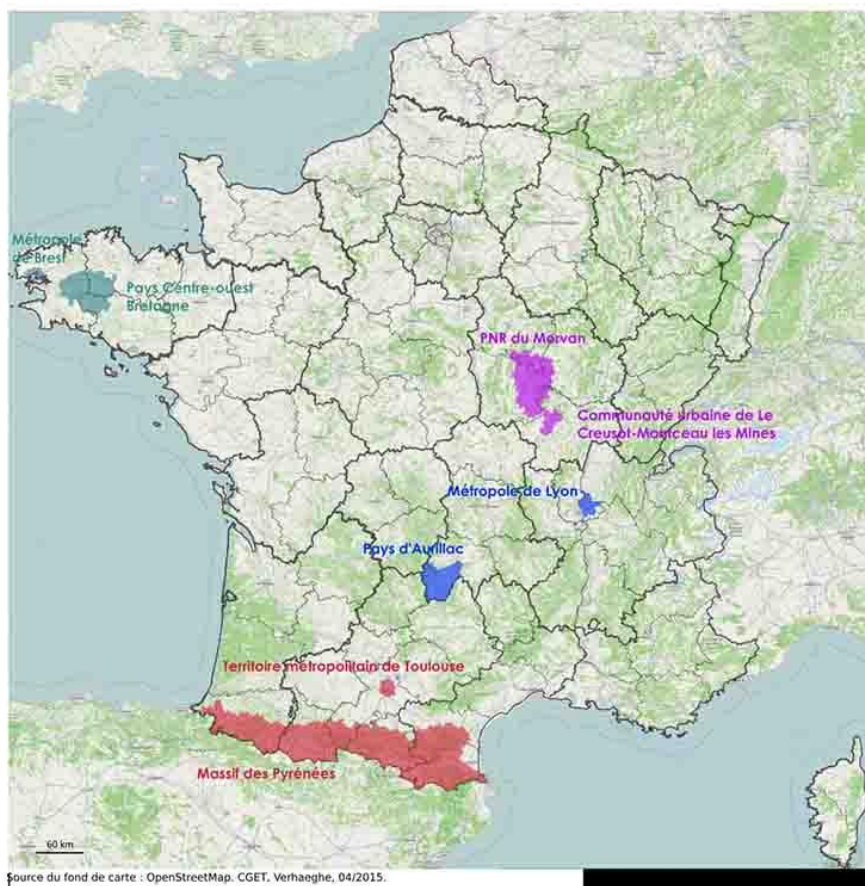
Lors du Comité Interministériel aux Ruralités du 13 Mars 2015 qui s'est tenu à Vesoul (Haute-Saône), il a été décidé d'expérimenter des "contrats de réciprocité ville-campagne" avec 4 binômes territoriaux. Cette initiative a été lancée par l'ancien Ministre BAYLET, inspirée par Alain CALMETTE, Maire d'Aurillac, Président du Pays d'Aurillac.

Par "contrats de réciprocité" est entendu une coopération entre espaces ruraux, périurbains et urbains, qu'ils soient contigus ou non. Ils visent à constituer un cadre favorisant le développement d'interactions entre ces espaces, qui reposent sur des spécificités territoriales qui justifient un échange réciproque, et non plus uniquement sur la proximité.

C'est au CGET qu'a été initialement confié le pilotage de cette expérimentation. Le Comité de suivi des contrats de réciprocité est maintenant piloté par France urbaine / ANPP / FNAU et CGET. Il a pour principale mission d'aider les acteurs locaux à la mise en place de cet outil.

Pour expérimenter ces contrats de réciprocité, 4 binômes territoriaux ont été retenus :

- La Métropole de Lyon et le Pays d'Aurillac
- La Métropole de Brest et le Pays Centre-ouest Bretagne
- Le territoire métropolitain de Toulouse et le Massif des Pyrénées (Pays Portes de Gascogne a ensuite était identifié)
- La Communauté urbaine de Le Creusot – Montceau les Mines et le PNR du Morvan



En pratique et à la suite de cette phase expérimentale, deux constats :

- la réciprocité, tel que le dispositif est pensé, ne peut s'engager qu'à la condition d'une proximité, ou plutôt une interaction entre les territoires (l'expérience a été avortée par le binôme Aurillac/Lyon, trop peu d'interactions entre les espaces)
- la réciprocité ne fonctionne qu'à la condition d'une volonté politique partagée (l'expérience a été avortée pour le binôme Morvan/Creusot)

Pour les deux qui ont marché, un socle partagé sur trois axes : circuits courts et restauration collective, transition énergétique, mobilité accessibilité)

- Pays Centre Ouest Bretagne / Brest Métropole : les 3 axes ci-dessus, plus un axe fort sur la santé
- Pays Portes de Gascogne / Toulouse Métropole : les 3 axes ci-dessus, plus un axe fort sur le foncier et les services à la population

Ce concept de réciprocité est appelé "Alliance des territoires", comme le précise la convention avec le CGET, l'ANPP, la FNAU et France urbaine.

Le précédent gouvernement a lancé l'an dernier les Pactes Etat/Métropoles, qui doit comprendre obligatoirement un volet "coopération". Fort d'un bilan positif de contrats de réciprocité, le volet coopération "doit" s'inspirer de ces derniers, avec un travail à mené avec des territoires de projets / Pays / PETR (comme y invitent le CGET et la convention France urbaine/ANPP). L'ensemble des 22 métropoles est donc amené à développer une telle Alliance.

"Contrat de réciprocité" devient "convention d'innovation territoriale métropolitaine" (mais les appellations peuvent varier d'un territoire à l'autre).

Préconisations :

- ne pas multiplier les contrats par métropole (2/3 maximum pour répondre aux objectifs)
- conventionner avec des territoires de projets structurés et s'appuyer sur les expertises réciproques
- favoriser pour l'efficacité d'une telle alliance un territoire "proche"
- s'inspirer des grands axes déjà identifiés par les expériences, mais surtout se laisser l'opportunité d'innover
- penser projets, puis décliner financièrement

Annexe : Carte des Territoires de projets Pays et Pôles territoriaux proches BM

